



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3269

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Requalification de la place Pompidou - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3269**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Requalification de la place Pompidou - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'opération de requalification de la place Pompidou à Saint Genis les Ollières fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

II - Programme du projet

Les principaux objectifs de cette opération sont les suivants :

- affirmer le statut d'espace public de la place,
- assurer la desserte des commerces (livraisons) et l'accès des pompiers,
- renforcer les continuités piétonnes pour relier les commerces, les équipements et les espaces publics du centre bourg.

Le programme se décline autour des grandes orientations suivantes :

- supprimer le stationnement en cœur de place et le repositionner autour de la place,
- aménager une place paysagée à dominante végétale,
- agrandir l'espace de la place au nord si possible en intégrant la dalle du parking,
- matérialiser l'axe piétons nord/sud dans le prolongement de la rue de la Mairie jusqu'à l'établissement d'accueil pour personnes handicapées.

III - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

L'opération de requalification de la place Pompidou relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Commune de Saint Genis les Ollières au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'espaces verts, de fontainerie et d'équipements de jeux pour enfants.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment, technique, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Une autorisation d'occupation du domaine public métropolitain sera délivrée pour les équipements relevant de la compétence de la Commune de Saint Genis les Ollières.

Le montant prévisionnel global affecté par le maître d'ouvrage aux études et travaux de l'opération a été estimée à 870 000 € TTC.

La prise en charge de ces investissements ressort comme suit :

- Métropole : 810 300 € TTC,
- Commune de Saint Genis les Ollières : 59 700 € TTC.

La Commune de Saint Genis les Ollières procédera au versement de sa contribution à l'opération, sur justificatifs, selon les échéanciers prévus dans la convention :

- 40 % au démarrage des travaux sur la base du montant des marchés de travaux,
- 40 % à la réception des ouvrages sur la base du montant des dépenses réelles,
- 20 % à la remise des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) et sur la base du montant des dépenses réelles ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la CMOU à passer entre la Métropole et la Commune de Saint Genis les Ollières pour l'opération de requalification de la place Pompidou.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains - opération n° 0P06O5339 à la charge du budget principal pour un montant de 59 700 € TTC en recettes en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 870 000 € TTC en dépenses et 59 700 € TTC en recettes.

4° - Les recettes à encaisser au titre de la CMOU seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal exercice 2019 - chapitre 4582.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.